

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 18 juillet 2017 portant composition du jury de fin de formation des ingénieurs du génie sanitaire - promotion 2016-2017

NOR : SSAR1730476A

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le décret n° 90-973 du 30 octobre 1990 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs du génie sanitaire ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des hautes études en santé publique ;

Vu l'arrêté du 21 septembre 1992 modifié relatif à la formation des ingénieurs du génie sanitaire, et notamment son article 5,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury de fin de formation des ingénieurs du génie sanitaire de la promotion 2016-2017 :

Mme Alice KOPEL, représentant le directeur général de la santé.

Mme Marion STRASMAN, représentant le directeur des ressources humaines du secrétariat général des ministères sociaux.

M. Pierre LE CANN, représentant le directeur de l'École des hautes études en santé publique.

Article 2

Les directeurs de stage appelés à siéger au sein du jury de la promotion 2016-2017 sont les suivants :

M. Romain ALEXANDRE, agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine, délégué départemental de la Corrèze.

M. Pierrick BERGERAN, direction générale de la santé, chef adjoint du centre opérationnel de régulation et de réponses aux urgences sanitaires et sociales.

Mme Delphine COLLE, direction générale de la santé, cheffe du bureau préparation aux crises.

Mme Marie-Laure GUILLEMOT, agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine, responsable du pôle santé-environnement à la direction de la santé publique de Poitiers.

M. Éric LALAURIE, agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté, chef du département santé-environnement à la direction départementale de la Haute-Saône.

M. Reynald LEMAHIEU, agence régionale de santé Hauts-de-France, sous-directeur santé-environnement à la direction de la sécurité sanitaire et santé environnementale de Lille.

Mme Claire MUZELLEC-KABOUCHE, agence régionale de santé Bretagne, directrice de la délégation départementale du Morbihan.

Mme Magali NAVINER, direction générale de la santé, cheffe du bureau alimentation et nutrition.

M. Laurent PENA, agence régionale de santé Occitanie, responsable du pôle régional santé environnementale.

M. Damien REAL, agence régionale de santé Grand Est, délégué départemental de la Haute-Marne.

M. Alban ROBIN, direction générale de la santé, chef du bureau de la qualité des eaux.

Article 3

Le directeur des ressources humaines du secrétariat général des ministères sociaux et le directeur de l'École des hautes études en santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 18 juillet 2017.

Pour la ministre et par délégation :
L'adjointe au bureau de la formation,
C. BELGACEM